

DECRET N° 77-274 du 25 Octobre 1977

portant nomination du Camarade KOUKOUI Valère  
Commissaire de Police Principal, en qualité  
de Commissaire du Gouvernement auprès de la  
Société des Ciments du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à  
la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du  
Gouvernement ;  
VU l'ordonnance N° 73-29 du 27 Mars 1973, instituant auprès des Sociétés d'Etat,  
des organismes et services publics, un poste de Commissaire ou de Contrôleur  
du Gouvernement ;  
VU l'ordonnance N° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat  
et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de partici-  
pation et fixant leurs modalités de gestion et l'ordonnance N° 75-72 du 10  
Octobre 1975 qui l'a modifiée ;  
VU l'ordonnance N° 76-6 du 26 Janvier 1976, portant dénomination des Sociétés  
d'Etat et d'Economie mixte, des Etablissements Publics à caractère industriel,  
Commercial, social ou administratif et autres institutions de l'Etat ;  
SUR proposition du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Octobre 1977,

DECRETE :

ARTICLE 1er.— Le Camarade KOUKOUI Valère Commissaire de Police Principal est  
nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la Société des Ciments du Bénin en  
remplacement du Camarade TITUS Rafmi, remis à la disposition du Ministre Délégué  
auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de  
l'Orientation Nationale.

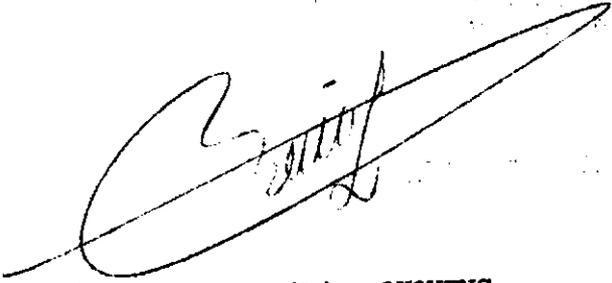
ARTICLE 2.— Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires  
et notamment celles du décret N° 76-170 du 8 Juillet 1976 et qui aura effet pour  
compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué  
partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 25 Octobre 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

Le Ministre de l'Industrie  
et de l'Artisanat,



Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MIA 5 autres Ministères 14  
DPE-DGATL-INSAE 6 DB-DCF-Solde 3 CAR/MIL 2 EMFSP 2 EMFIN 2 IGE (IA 2 IF 2)  
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 SCB 4 Intéressé 1 UNB-FASJEP-BN 6 JORPB 1 Trésor-DI 8